



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée - **Meylan**

La Maison Cantonale
des Personnes Âgées



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes de *La Maison Cantonale des Personnes Âgées* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas, les activités

qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Vous offrir confort et sécurité est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 55 places en hébergement permanent.



Votre cadre de vie

Située au cœur du quartier des Buclos, *La Maison Cantonale des Personnes Âgées* bénéficie d'un environnement dynamique, à proximité du centre administratif (bureau de poste, mairie...), des commerces (pharmacie, boulangerie, fleuriste...) et des équipements culturels de la commune de Meylan. Adjacente aux parcs du Bachais et du Bruchet, elle dispose également de son propre jardin, permettant aux habitants de pouvoir profiter d'agréables espaces verts toute l'année.

L'établissement propose 55 places en hébergement permanent.

Un espace spécifique accueille 11 personnes souffrant de troubles cognitifs ou mnésiques. La communication, l'accompagnement, les animations et les soins sont organisés et adaptés en fonction de la maladie et des besoins de ces personnes.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin, de l'agent d'entretien à l'aide-soignant, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 22 à 25 m², tous les logements sont équipés d'une salle d'eau adaptée à votre confort.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre logement, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par l'agent d'entretien ; vous devrez apporter votre téléviseur. Concernant le téléphone, un abonnement doit être souscrit auprès d'un opérateur téléphonique via une box internet.

Cette dernière doit prévoir une connexion de type ADSL et pas de type fibre.

Aménagé avec du mobilier et un lit spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, ce logement est le vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre logement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacun des logements, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) est effectué toutes les semaines. Vos **affaires personnelles** seront également entretenues et marquées à votre nom par nos soins, sans supplément à votre charge. Nous vous recommandons de prendre en charge le nettoyage de votre linge délicat, avec l'aide de vos proches si nécessaire. Parlez-en à votre famille.
- **Les travaux quotidiens** de l'établissement et du jardin sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Pour **les offices**, ou si vous souhaitez vous recueillir, un espace de l'établissement pourra temporairement être mis à votre disposition.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel. Vous pouvez déposer à l'accueil, ou faire déposer par un membre de l'équipe, les lettres affranchies que vous voulez envoyer.
- **Un salon de coiffure** est à disposition au sein de l'établissement (prestation annexe à régler à la coiffeuse en déposant le règlement à son nom au secrétariat). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Des prestataires extérieurs** de votre choix (pédicure-podologue, kinésithérapeute, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins, qui seront alors à votre charge.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans **le coffre** de la résidence.





Les membres du personnel feront preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de *La Maison Cantonale des Personnes Âgées* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque membre du personnel fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend des agents cadre de vie, un responsable cadre de vie, un agent de maintenance, un animateur.
- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, un cadre de santé, un psychologue, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, des accompagnants éducatifs et sociaux, des agents de soins, un intervenant en activités physiques adaptées.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, un secrétaire et un assistant de direction.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons régulièrement à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les repas sont élaborés sur place, et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches à partager votre repas aussi souvent que vous le souhaitez, le petit salon du rez-de-chaussée est réservé à cet effet. Il suffit de vous inscrire directement sur la feuille à disposition dans le couloir devant l'entrée de la salle à manger ou d'en avvertir le secrétariat au moins 24 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis dans votre logement.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner à partir de 07h45 ;
- le déjeuner à 12h15 ;
- le goûter de 15h30 à 16h15 ;
- le dîner à 18h15.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Participer à des ateliers pour exercer votre mémoire, à des activités manuelles, à une chorale ? Ou bien confectionner un gâteau et pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Notre programme d'animations est varié : chants, jeux de société, travaux manuels, discussions autour des actualités, projets artistiques, repas à thème, pique-niques, gymnastique adaptée, jardinage, sorties au restaurant, au théâtre, au cinéma, à des expositions, etc.

Des rencontres sont régulièrement organisées avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place par un animateur professionnel dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Le programme des activités est affiché à l'entrée de l'établissement.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, les salons du premier et du deuxième étage ainsi que celui de l'unité protégée sont à votre disposition.

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de bénéficier de notre abonnement à l'application Famileo, permettant de recevoir régulièrement des nouvelles de vos proches sous forme de gazette personnalisée.





Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

La qualité des soins

La Maison Cantonale des Personnes Âgées est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation, en partenariat avec le conseil départemental et l'ARS, qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. La résidence fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant, à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Ses horaires de présence vous sont communiqués. Sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure...) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses qui seront transmises à votre médecin traitant. Il réalise

des prescriptions médicales en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est dans tous les cas informé des prescriptions réalisées.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel de l'établissement se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte Vitale ;
- une attestation de mutuelle ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant.

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est entièrement habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées sur le tableau d'information du rez-de-chaussée).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une

personne qualifiée pour défendre vos droits (liste affichée sur le tableau d'information du rez-de-chaussée). Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe ses salariés et leur dispense des formations sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Juin 2024. Crédit photo : Thomas Gagny. Réalisation : tand'M.

Certaines des photographies de ce livret ont été prises avant la crise sanitaire. En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.

Moyens d'accès : Train : gare SNCF de Grenoble ; puis bus « Chrono 1 » (CI)

Bus : Ligne « Chrono 1 » (CI), arrêt « Meylan-Mairie » (à 150 mètres de l'établissement)

La Maison Cantonale des Personnes Âgées Maison de retraite médicalisée (EHPAD)

2, avenue du Granier, 38240 Meylan

Téléphone : 04 76 41 84 00

Courriel : lamaisoncantonale@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 127 établissements et plus de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations.



fondationpartageetvie.org